

**L'INSTITUTION PARTICULIÈRE NORD-AMÉRICAINE :
QUAND L'ESCLAVE DÉSHUMANISÉ DEVIENT MONSTRE
DESTRUCTEUR**

Si le monstre est de l'ordre de l'inhumain, il n'en reste pas moins une invention des sociétés humaines. Seul l'homme est capable d'imaginer et de créer des monstres. Est-ce une façon pour lui de prouver son humanité, de se construire dans l'altérité ? Le monstre peut être défini comme cette « anomalie embryologique... qui transcende les valeurs esthétiques, morales et biologiques »¹. Il est par essence même figure d'altérité. Si nous reprenons l'étymologie latine, *monstrare*, le « monstre » est celui que l'on montre du doigt, dont on souligne la différence, qui provoque l'étonnement, la peur ou l'admiration. Le monstre s'écarte de la normalité, il dépasse ce qui peut être considéré comme acceptable ou inacceptable au regard des normes sociales, qui sont elles-mêmes contingentes, fixées à un lieu et un moment donné. Le monstre évoque donc l'idée du dépassement, de l'opulence, de l'hyperbole par le gigantisme du décalage qu'il propose. Il nous dérange car il empiète sur notre confort mental autant que physique.

En 1860, dans un discours intitulé « Slavery and the Irrepressible Conflict », le célèbre abolitionniste africain-américain Frederick Douglass qualifie l'esclavage de « monstre familial » (*pet monster*). Cet oxymore, car le monstrueux évoque l'étranger, l'inconnu et s'oppose nécessairement au familial, résume parfaitement ce paradoxe américain qu'est l'esclavage. Ce système économique basé sur le déni d'humanité d'une partie de la population est dans ce sens une réelle anomalie qui accompagna cependant la création de la nation américaine. Présent dès la fondation des premières colonies au XVII^e siècle, l'esclavage s'est imposé lors de la ratification des textes fondateurs de la nouvelle nation. La Déclaration d'Indépendance de 1776 a esquivé la question en omettant le paragraphe que Thomas Jefferson avait rédigé afin de condamner l'esclavage pratiqué par le roi George III pour enrichir l'Angleterre. Quant à la Constitution de 1787, elle fut le résultat d'un compromis entre les états du Nord et les états du Sud qui, sans la condamner, permit véritablement à cette institution de se développer avec la jeune nation. Contraire aux valeurs de liberté pour lesquelles les colonies avaient lutté contre leur mère patrie, l'esclavage grandit pendant plusieurs décennies, tel un monstre qui fut couvé jusqu'à ce qu'il finisse par leur échapper et par déchirer la nation dans une guerre civile. Ce monstre hideux et abject engendré par les nations européennes et américaines fait bien sûr écho à la créature de Victor Frankenstein, cette expérimentation

¹ Didier Manuel, *La Figure du monstre, phénoménologie de la monstruosité dans l'imaginaire contemporain*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2009, p. 11.

biologique, mi-homme, mi-chose qui finira par se venger de son maître.

Si nous gardons à l'esprit le monstre de Frankenstein, nous pouvons constater de nombreux parallèles avec cette « institution particulière » présente dans le Sud des Etats-Unis mais également dans les colonies antillaises françaises et britanniques. Tout d'abord l'esclave est lui-même désigné comme monstre. L'Africain était perçu comme un être inférieur et barbare, qu'on pouvait bestialiser et chosifier à l'envi. Or, la violence engendrée par ce système de déshumanisation donne elle-même naissance à de nouveaux monstres, le négrier, le maître ou l'esclave deviennent tous complices d'infâmes actes de barbarie. Pris au piège dans ce cercle infernal de violence institutionnalisée, ce monstre finit par représenter une menace pour son créateur. L'esclave est devenu incontrôlable, monstrueux non dans sa bestialité mais dans son hybridité. Il n'est pas dénué d'humanité, son humanité est suspendue et il peut la reprendre à tout moment, lors de son affranchissement. Ainsi, le spectre de la vengeance de la créature plane sur le créateur, qui ne voit que la mort comme échappatoire.

L'esclave, un autre privé d'humanité

Dès les premières expéditions en Afrique au XVI^e siècle, les voyageurs se sont mis à questionner l'humanité des Africains, ces êtres à la couleur de peau noire. En 1578, le récit de George Best, *True discourse of the late voyages of discovery, for the finding of a passage to Cathay, by the Northwest, under the conduct of Martin Frobisher, general*, évoque la noirceur des Éthiopiens comme n'étant pas seulement une curiosité mais un « spectacle », au sens d'objet de mépris ou d'admiration². La description du voyageur néerlandais Willem Lodewijcksz met en avant le côté bestial de ces êtres : « Ici, se trouvent de nombreuses personnes qui ne parlent pas mais qui sifflent, d'autres qui ont des pieds de chèvre et d'autres encore des pieds de lévriers, et toutes ces personnes n'ont pas de maison, mais habitent comme des bêtes dans les champs »³. Comme le souligne l'historien Robin Blackburn, les Européens de la fin du Moyen Âge avaient facilement tendance à stigmatiser les infidèles et les païens

² Alden T. Vaughan and Virginia Mason Vaughan, « Before Othello : Elizabethan Representations of Sub-Saharan Africans », *The William and Mary Quarterly*, Vol. 54, No. 1 (Jan., 1997), p. 21.

³ « Here are many peoples who do not speak, but only whistle, others with goats' feet, and others like greyhounds, and all these peoples have no houses, but live like beasts in the fields », Willem Lodewijcksz, *Premier livre de l'histoire de la navigation aux Indes Orientales, par les hollandois, et des choses a eux advenues, ensemble les conditions, les meurs, & manieres de vivre des nations, par eux abordees, plus les monnoyes, espices, drogues, & marchandises, & les pris d'icelles*, 1598, cité dans Ernst Van Den Boogaart, « Colour Prejudice and the yardstick of Civility: the Initial Dutch Confrontation with Black Africans, 1590-1635 », in Robert Ross (dir.), *Racism and Colonialism : Essays on ideology and Social Structure*, The Hague, M. Nijhoff, 1982, p. 44.

et à entretenir des représentations fantasmagoriques de peuplades sauvages et monstrueuses. Certaines croyances, comme celle selon laquelle un chrétien qui passerait le Cap Bojador serait transformé en homme noir et porterait à jamais la marque de la vengeance divine punissant son insolence, persistèrent jusqu'au XV^e siècle⁴. Il était par exemple de coutume en Espagne d'éternuer en présence d'un homme noir afin de repousser la présence du diable⁵. Pierre Pelleprat, Jésuite missionnaire en Amérique du Nord au XVII^e siècle, décrivit les premiers Africains qu'il rencontra de la sorte : « ils sont puants comme des charognes, et si hideux et si mal faits qu'ils causent l'horreur [...] quand ils sortent de leurs vaisseaux, on dirait à les voir que ce sont des Diables, qui sortent des enfers »⁶. Même si l'intérêt économique prime nécessairement dans la justification de l'esclavage, ces premiers récits de voyage évoquant la monstruosité de ces êtres à la peau noire ont joué un rôle important en fondant les préjugés raciaux qui sont venus soutenir la mise en place du système esclavagiste.

Ainsi, la monstruosité de ce système tient tout d'abord au fait que ce trafic d'hommes a nié et privé ces êtres de toute humanité⁷. Sur les navires négriers, la déchéance se produit dès la descente dans la cale, qui s'apparente à une descente aux enfers. Durant les trois mois de traversée, les esclaves se voient réduits à leurs fonctions primaires (vivre, se nourrir, s'accoupler), abandonnant leur nom, leur origine, leur histoire, leur être. Selon le prêtre Félicité Robert de Lamennais (1782-1854), l'esclavage consiste en la mise hors humanité d'êtres humains : « l'essence de l'esclavage est la destruction de la personnalité humaine, c'est-à-dire de la souveraineté naturelle de l'homme qui fait de lui un être moral, responsable de ses actes, capable de vertu ». L'esclave est alors « ravalé au rang de l'animal et au-dessous même de l'animal [...] Ne sachant plus comment le nommer, parce que l'on sait plus comment le concevoir, on l'appelle une chose, *res* ; voilà ce que devient la plus noble créature de Dieu »⁸.

Tel un animal, l'esclave est traqué, capturé dans des conditions et une violence qui rappellent celles de la chasse⁹. L'entassement dans les bateaux, la vente sur les marchés où il subit l'inspection des acheteurs potentiels le rabaisse ainsi au rang de l'animal. Les femmes esclavagistes n'hésitaient pas elles-mêmes à inspecter et manier « avec attention certaines parties, prétendant y trouver des signes moins équivoques que dans toute autre, de la bonne ou de la

⁴ C. Raymond Beazley, *Prince Henry the Navigator: The Hero of Portugal and of Modern Discovery*, London, 1895, p. 171.

⁵ K. J. P. Lowe, « The stereotyping of black Africans in Renaissance Europe », in T.F. Earle et K.J.P. Lowe (dir.), *Black Africans in Renaissance Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 20.

⁶ Pierre Pelleprat, *Relation des missions des PP. de la compagnie de Jésus dans les isles, 1655*, p. 50-51, 56, cité dans Olivier Pétré-Grenouilleau, *Qu'est-ce que l'esclavage ? Une histoire globale*, Paris, Gallimard, 2014, p. 198.

⁷ *Ibid.*, p. 245.

⁸ Félicité de Lamennais, *De l'esclavage moderne*, Paris, Pagnerre, 1839, p. 7, 23-24.

⁹ O. Pétré-Grenouilleau, *Esclaves : une humanité en sursis*, op. cit., p. 10.

mauvaise santé des Nègres ». ¹⁰ La nudité qu'on leur imposait les rapprochait encore davantage de l'animal. Aux voyageurs qui étaient choqués par cette nudité, les colons antillais répondaient : « pourquoi ne nous demandez-vous pas d'habiller nos vaches, nos mulets et nos chiens ? ». ¹¹ L'association avec l'animal est confirmée par la pratique de la reproduction forcée (*slave breeding*) entre esclaves, similaire à celle du bétail afin d'obtenir des progénitures de meilleure qualité. Certains états américains du Sud et colonies antillaises se seraient spécialisés, après l'abolition de la traite en 1808, dans la production d'enfants en mettant en place des « haras » d'esclaves où ils utilisaient les hommes comme étalons ¹².

L'esclave est donc bestialisé afin d'être mieux domestiqué. Il se voit également attribuer un statut de bien meuble, d'objet, de bien ou de marchandise auxquels une valeur marchande était attribuée et qui pouvait être possédé, légué, vendu et acheté, voire assuré dans le cas de la traite négrière atlantique (alors que l'assurance sur la vie humaine avait été interdite en droit maritime par un arrêt de Colbert en 1681) ¹³. En 1810, la population esclave des Etats-Unis produisit par exemple 93 millions de livres de coton, 84 millions de livres de tabac alors qu'elle-même avait une valeur évaluée à 316 millions de dollars ¹⁴. Le caractère monstrueux de l'esclavage tient donc au fait que les codes esclavagistes, que ce soit le Code noir de 1685 régissant les colonies françaises ou les codes noirs des colonies nord-américaines et antillaises privaient les esclaves de leur humanité en légalisant leur statut d'objet. Louis Sala-Molins qualifie l'article 44 du Code Noir de 1685, de « texte juridique le plus monstrueux qu'aient produit les Temps modernes » ¹⁵.

¹⁰ Justin Girod-Chantrons, *Voyage d'un Suisse dans différentes colonies d'Amérique pendant la dernière guerre*, Imprimerie de la Société typographique, Neuchâtel, 1785, p. 169-170, cité dans Frédéric Régent, « De l'humain à la chose, regards des esclavagistes des Antilles françaises sur leurs esclaves », dans Olivier Pétré-Grenouilleau (dir.), *Esclaves : une humanité en sursis*, PUR, 2012, p. 217.

¹¹ Colonel Malenfant, « Des colonies, et particulièrement de celle de Saint-Domingue : mémoire historique et politique », 1814, cité dans F. Régent, « De l'humain à la chose », *op. cit.*, p. 217.

¹² B. W. Higman, *Slave Populations of the British Caribbean, 1807-1834*, Jamaica, University of the West Indies Press, 1995, p. 348.

¹³ Olivier Pétré Grenouilleau, *Esclaves : une humanité en sursis*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 12.

¹⁴ Marcus Rediker, *À bord du négrier : une histoire atlantique de la traite*, traduit de l'anglais par Aurélien Blanchard, *The slave Ship : a Human History*, Paris, Le Grand livre du mois, 2013, p. 507.

¹⁵ « Déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer dans la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager également entre les cohéritiers, sans préciput et droit d'aînesse, n'être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni au retranchement des quatre quints, en cas de disposition à cause de mort et testamentaire », Louis Sala-Molins, *Le Code noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, p. 9.

Tout comme le monstre, l'esclave est ainsi rejeté par la société. L'historien Olivier Pétré-Grenouilleau le définit comme « un autre » qui devient un étranger ou est transformé en étranger absolu¹⁶. En effet, pour justifier ce statut d'esclave et le pouvoir que le maître exerce sur lui, il est nécessaire de le différencier du groupe majoritaire. Ainsi, les différentes sociétés esclavagistes ont trouvé de multiples critères d'exclusion comme la pauvreté, le non remboursement d'une dette (dans le cadre de l'esclavage pénal), la différence culturelle (la religion, le degré de civilisation) ou physique (la taille, la longueur des cheveux, la couleur de peau, les marques sur le corps). De cette différenciation naît l'idée d'une infériorité naturelle justifiant le besoin d'exclusion et d'exploitation. Olivier Pétré-Grenouilleau parle alors de la « fabrique de l'extranéité »¹⁷, ce qui signifie que ces justifications sont venues à posteriori et ont accompagné l'essor de l'esclavage plutôt que de les précéder. Ainsi, tout comme le monstre de Frankenstein, la monstruosité résulte d'une construction sociale. L'historien Frédéric Régent, dans un article intitulé « De l'humain et de la chose. Regards des esclavagistes des Antilles françaises sur leurs esclaves », montre comment le discours sur l'Africain s'est durci au fil des siècles, à mesure que la population esclave grandissait dans les colonies et que la peur de révolte s'intensifiait mais également par réaction aux discours abolitionnistes. Les lois esclavagistes qui codifiaient ce système avaient en fait comme but d'officialiser cette différenciation et de maintenir dans ces sociétés une forme de ségrégation, interdisant tous rapports sociaux entre les groupes. Les sociétés coloniales interdisent ainsi les mariages mixtes et le métissage qui vient troubler l'ordre social. Dès la fin du XVII^e siècle fut codifié le statut des enfants métis, nés des viols commis par les maîtres sur leurs esclaves noires, afin d'éviter de les rendre libres. La condition d'esclave est alors transmise par la mère et non par le père, selon la doctrine légale de *Partus sequitur ventrem*. Les Etats-Unis ont continué à pousser cette logique de l'exclusion très loin avec la « règle de la goutte sang » (*One-drop-rule*) selon laquelle une goutte de sang noir, c'est-à-dire une ascendance africaine-américaine même très éloignée, suffit pour définir une personne comme noire.

Le monstre est également celui qui est déconnecté de toute relation familiale, qui se caractérise par son « aliénation natale », la perte de liens généalogiques tant du côté des ascendants que des descendants¹⁸. Arraché à sa société d'origine, puis revendu arbitrairement à de multiples reprises, l'esclave perdait ainsi toute attache et se trouvait totalement désocialisé. Dans son étude de la mortalité sur les navires négriers, Sofiane Bouhdiba reprend la formule d'Orlando Patterson pour évoquer « la mort sociale du captif » qu'il compare à l'annihilation du lépreux au Moyen-Age, ostracisé et ségrégué. Selon lui, elle se

¹⁶ O. Pétré-Grenouilleau, *Qu'est-ce que l'esclavage ?*, op. cit., p. 163.

¹⁷ *Ibid.*, p. 179.

¹⁸ Orlando Patterson, *Slavery and Social Death : a Comparative Study*, Cambridge, Mass. ; London, Harvard University Press, 1982, p. 5, 10.

caractérise par leur apathie liée à leur accablement, qui se manifestait, pendant le « passage du milieu » par l'absence même d'un désir de rébellion¹⁹.

La fabrique de monstres

Si l'Africain de couleur noire devenu esclave est perçu comme un monstre, c'est également ce système entier institutionnalisé de terreur et de mort qui finit par avilir le cœur des hommes et fabriquer des monstres. Le passage du milieu, appelé également « le passage de la mort » est au cœur de la monstruosité. Les navires négriers se transformaient en « machine diabolique, une sorte de gigantesque instrument de torture »²⁰, prenant la forme de véritables « donjons flottants » où la maladie et la mort étaient présentes au quotidien.

James Field Stanfield, marin à bord d'un de ces navires, dépeint dans *Observations on a Guinea Voyage, in a Series of Letters Addressed to the Reverend Thomas Clarkson*, publié en 1788, la brutalité de ce système qui faisait passer les « profits avant l'homme » : « tous les coins et les recoins du navire croulaient sous les articles destinés au trafic ; tout ce qu'il pouvait exister de travail, d'efforts et d'ingéniosités avait été assujéti à cette seule considération ; et la vie et la santé des marins pesaient fort peu dans cette balance, comme si elles n'avaient aucune valeur »²¹. Il compare la cale du bateau à « une cave maléfique », ressemblant à la gueule d'un monstre : « la gueule nauséabonde exhale une vapeur morbide /La brume chaude s'épaissit en un jet putride »²². D'après son récit, le capitaine du navire perdait tout repère moral lorsque le bateau arrivait en pleine mer, lieu « où il n'existait plus de possibilité morale de désertion ou d'application de la justice »²³ et devenait alors complètement démoniaque, comme habité par la cruauté et le sadisme²⁴. Il exigeait par exemple « que chaque personne qui allait être fouettée soit attachée à la colonne de son lit, afin qu'il puisse les regarder dans les yeux, et jouir de leur agonie, tandis que leur chair était lacérée sans la moindre pitié »²⁵.

De même, une fois arrivés en Amérique, les maîtres et les régisseurs de plantation perdaient toute humanité lorsqu'ils se livraient aux pires actes de violence sur leurs esclaves en guise de punition. Ces derniers étaient frappés,

¹⁹ Sofiane Bouhdiba, *Gorée, la porte sans retour : la mortalité des captifs à bord des navires négriers*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 182. La traversée de l'Océan Atlantique s'est appelée le « passage du milieu » car elle représentait la seconde étape du commerce triangulaire reliant l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. On estime que parmi les 10 et 12 millions d'hommes, de femmes et d'enfants déportés d'Afrique vers le Nouveau Monde entre 1450 et 1900, près d'un million d'entre eux périrent pendant la traversée.

²⁰ M. Rediker, *À bord du négrier, op.cit.*, p. 508.

²¹ *Ibid.*, p. 212.

²² *Ibid.*, p. 224.

²³ *Ibid.*, p. 211.

²⁴ *Ibid.*, p. 215.

²⁵ *Ibid.*, p. 221.

fouettés ; on leur frottait du sel sur les blessures ; ceux qui avaient volé ou avaient tenté de s'échapper se voyaient mutilés, atrophiés d'une main ou d'un pied. Ils enduraient également la violence psychologique de se voir séparés de leurs proches, ou de voir leurs conjoints ou leurs enfants corrigés et fouettés par le maître. Le planteur qui répondait à ses pulsions animales et violait son esclave devenait ainsi à son tour un monstre. De plus, le système avait tendance à rationaliser et justifier ces actes monstrueux car en attribuant aux enfants nés d'un viol le statut d'esclave, le maître pouvait accroître sa main-d'œuvre et perpétuer l'institution. En revanche, les esclaves qui étaient, quant à eux, rendus coupables d'actes de viol se voyaient condamnés à mort ou à la castration²⁶, pratique que l'Angleterre condamnait la qualifiant « d'inhumaine et contraire aux lois chrétiennes »²⁷. Certains maîtres, ne maîtrisant plus leurs pulsions, allaient jusqu'à tuer leurs esclaves, comme John van Zandt de New York qui battit son esclave à mort en 1735 pour le punir d'être sorti après le couvre-feu²⁸. C'est ainsi que Jefferson décrivait l'esclavage comme « un exercice continu des passions les plus turbulentes » et craignait que ce système engendre le règne de la tyrannie²⁹.

Tel le monstre de Frankenstein, qui cherche à se venger de son créateur et sème la terreur dans l'entourage de ce dernier, l'esclave devient à son tour un monstre, façonné par la violence de ce système auquel il répond, s'adonnant aux pratiques les plus violentes et les plus barbares en signe de désespoir. Certains esclaves étaient considérés comme dangereux, car ils se livraient à des actes de vandalisme, de pillage, des agressions physiques voire des tentatives de meurtres à l'encontre de leurs maîtres ou des Blancs vivant autour d'eux. Ils pouvaient aussi se mutiler, s'atrophiant les membres, s'aveuglant, refusant de s'alimenter pour diminuer leur valeur marchande ou pour éviter le travail dans les champs, échapper aux châtiments de leurs maîtres, à la vente et la séparation forcée avec leur famille ou à la capture. Les esclaves avaient vite compris qu'ils possédaient là un moyen de pression sur leurs maîtres.

L'acte le plus morbide était le suicide, qui est, selon Emile Durkheim, le signe d'une véritable « anomie sociale », lorsque l'individu n'a plus aucune attache et plus d'espoir³⁰. Les esclaves avaient souvent recours au suicide sur les navires négriers, refusant de s'alimenter, se jetant par-dessus bord, se pendant

²⁶ C'est ce que stipulait cette loi du New Jersey de 1704 : « Qu'un esclave nègre, indien ou mulâtre tente par la force ou la persuasion de ravir ou de s'adonner à des relations charnelles avec une femme, jeune femme ou enfant blanche ... et il sera castré. », *An Act for Regulating Negro, Indian and Mallatto Slaves (1704)*, in Bernard Bush (dir.), *Laws of the Royal Colony of New Jersey 1703-1745* (New Jersey Archives) 3d Ser. (3 vols. Trenton, 1977), II, 28-30.

²⁷ Winthrop Jordan, *White over Black, American Attitudes toward the Negro, 1550-1812*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1968, p. 156-157.

²⁸ *Ibid.*, p. 335.

²⁹ Dickson D. Bruce, *Violence and Culture in the Antebellum South*, Austin, University of Texas Press, 1979, p. 115.

³⁰ Emile Durkheim, *Le suicide*, Paris, PUF, 2007.

ou se tranchant la gorge. Un suicide rendu célèbre par le dessin de l'abolitionniste Alexander Rider fut publié dans l'ouvrage de Jesse Torrey, *A Portraiture of Domestic Slavery* en 1817. Esclave dans le District de Columbia, Anna fut vendue à un planteur de Géorgie en 1815 avec deux de ses cinq enfants. Son maître lui ayant interdit de dire au revoir à son mari, et craignant son sort à venir, elle se jeta par la fenêtre du troisième étage de la taverne de la rue F du District de Columbia le matin du 19 décembre. Même si elle eut la chance de survivre, elle fut condamnée à vivre handicapée, s'étant brisé le dos et les deux bras³¹.

Afin de dissuader leurs esclaves d'avoir recours à ces pratiques, les planteurs répondaient par une violence accrue, leur brisant les dents, utilisant le *speculum oris* pour les forcer à s'alimenter, décapitant les suicidés et les privant du droit d'avoir le même enterrement que les autres esclaves ou laissant leurs corps pourrir, pendus aux arbres comme l'illustre la chanson *Strange Fruit* de Billie Holiday de 1939³². L'esclave Charles Ball décrit ainsi le corps d'un esclave pendu : « il ne fut jamais décroché mais resta pendu là où je l'avais vu pour la première fois jusqu'à ce que sa peau tombe de ses os ou soit déchiquetée par les oiseaux »³³.

Les femmes esclaves avaient recours aux formes de « résistance gynécologique » afin de reprendre le pouvoir sur leur corps. Elles pouvaient se livrer à la pratique de l'infanticide ou de l'avortement avec l'aide des sages-femmes esclaves qui pouvaient leur procurer des plantes médicinales. Elles pouvaient agir par peur de perdre leur enfant dans une vente, pour se rebeller contre le système et les profits engendrés par les Blancs sur leur dos, par volonté de cacher une grossesse non désirée résultant d'un viol, ou tout simplement pour protéger leur enfant d'une vie d'esclave³⁴. Lou Smith qui vit ses trois enfants vendus avant l'âge de 3 ans, empoisonna volontairement son quatrième bébé³⁵. De même, Margaret Garner dont l'histoire a inspiré le roman de Toni Morrison *Beloved* s'était échappée en 1856 depuis le Kentucky jusqu'en Ohio alors qu'elle était enceinte, accompagnée de son mari et de ses quatre enfants. Retrouvés à Cincinnati, elle trancha la gorge de son bébé et attaqua ses trois autres enfants à coup de pelle pour empêcher leur capture. Jugée et condamnée à

³¹ Terri L. Snyder, *The Power to Die : Slavery and Suicide in British North America*, The University of Chicago Press, 2015, p. 1-6.

³² « Southern trees bear strange fruit/Blood on the leaves and blood at the root/Black bodies swinging in the southern breeze/Strange fruit hanging from the poplar trees ».

³³ « (it) was never taken down but remained hanging where I had seen it until the flesh fell from the bones, or was torn off by the birds », Junius P. Rodriguez, ed., *Encyclopedia of Slave Resistance and Rebellion*, Westport (Conn.), Greenwood Press, 2007, p. 337.

³⁴ Michael P. Johnson, « Smothered Slave Infants : Were Slave Mothers at Fault », *The Journal of Southern History*, Vol. 47, No. 4 (Nov., 1981), p. 493-520, Todd Savitt, « Smothering and Overlaying of Virginia Slave Children : a Suggested Explanation », *Bulletin of the History of Medicine*, 49, Automne 1975, p. 400-4.

³⁵ J. P. Rodriguez, *Encyclopedia of Slave Resistance and Rebellion*, op. cit., p. 261.

retourner vivre chez son maître, elle se jeta par-dessus bord avec son enfant alors qu'elle traversait la rivière Ohio mais fut repêchée et rendue à son maître³⁶.

L'hybridité du monstre

Ce cycle infernal de manifestations de violences semble prendre au piège les esclavagistes comme les esclaves, qui ne peuvent s'extirper de ce système, tout comme Victor Frankenstein devient esclave de sa créature. Les esclavagistes ont engendré un monstre et perçoivent à présent la menace qu'il représente.

Si l'esclave est un monstre, ce n'est pas tant de par son caractère inhumain mais du fait de sa nature hybride. Objet de création, de nature composite, il peine à être reconnu socialement en raison de cette double nature. C'est « un homme frontière »³⁷, mi-chose, mi-homme, une anomalie juridique. En effet, si nous nous attardons sur les codes noirs, nous y verrons toute leur ambivalence. Selon Jean-François Niort, le Code Noir français de 1685 peut être qualifié de « monstrueux » d'un point de vue moral, philosophique et religieux mais non juridique. Selon lui, son caractère monstrueux tient davantage de son côté « contradictoire et incohérent avec lui-même parce que reconnaissant simultanément l'humanité de l'esclave et sa 'chosification' (ou « réification ») juridique »³⁸. C'est en effet sa qualité humaine qui lui octroie une valeur économique importante. Selon l'historien Claude Meillassoux, « l'assimilation d'un être humain à un objet, ou même à un animal est une fiction contradictoire et intenable. Si un esclave était dans la pratique traité comme tel, l'esclavage n'aurait aucune supériorité sur l'emploi d'outils matériels ou sur l'élevage du bétail. Dans la pratique les esclaves ne sont pas utilisés comme des objets ou des animaux auxquels cette fiction idéologique cherche à les ravalier. Dans toutes leurs tâches – même le portage –, il est fait appel à leur raison si peu que ce soit, et leur productivité ou leur utilité s'accroît en proportion de ce recours à leur intelligence. Une bonne gestion de l'esclave implique la reconnaissance, à divers degrés, de ses capacités d'homo sapiens, donc un glissement constant vers les notions d'obéissance, de devoir, qui le rend discernable, en droit strict, d'autres catégories de dépendants »³⁹.

Olivier Pétré-Grenouilleau, comme Jean-François Niort, voient en l'esclave un homme dont l'humanité n'est pas niée mais est « en sursis »⁴⁰, « un être humain au statut juridique servile » qui retrouvera sa personnalité juridique

³⁶ *Ibid.*

³⁷ O. Pétré-Grenouilleau, *Qu'est-ce que l'esclavage ?*, op. cit., p. 242.

³⁸ Jean-François Niort, « Les chantiers de l'histoire du droit français de l'esclavage », *Clio@Themis, revue électronique d'histoire du droit*, n°4, 2011, p. 5. Voir aussi Jean-François Niort, *Le code noir: idées reçues sur un texte symbolique*, Paris, Le Cavalier Bleu éditions, 2015.

³⁹ Claude Meillassoux, *Anthropologie de l'esclavage*, Paris, PUF, 1986, p. 9-10.

⁴⁰ O. Pétré-Grenouilleau, *Qu'est-ce que l'esclavage ?*, op. cit., p. 242.

au moment de son affranchissement⁴¹. La notion de personne juridique était en effet inexistante au XVII^e siècle, et n'apparut qu'au milieu du XVIII^e avec Rousseau et le contrat social, puis dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 (article 1 : « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit »), réaffirmé en 1948 dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (articles 4 : « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite sont interdits sous toutes formes », et 6 : « chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique »). Si l'article 44 du Code Noir de 1685 assimile l'esclave à un bien meuble, il reconnaît en même temps le baptême, le mariage (articles 9, 10 et 13) et la possibilité d'affranchissement. Les esclaves sont donc dénués de droits (l'article 31 leur interdit de se présenter comme partie en défense ou en accusation) mais non d'humanité.

Leur humanité s'affirme dans bien des domaines, comme le fait de devoir prendre un nouveau nom, souvent celui du maître, qui ne symbolise nullement une union familiale mais qui oblige l'esclave à se soumettre et à s'intégrer à la société blanche⁴². Comme la créature de Frankenstein, l'esclave qui prend le nom de son maître devient lui-même Frankenstein. De même, cette hybridité se retrouve dans la littérature pro-esclavagiste, qui affirme sans cesse la nécessité de christianiser et de civiliser les Africains. Comme l'affirme Paul Veyne, « on ne fait pas la morale à un animal ou à une machine »⁴³. L'ambiguïté de l'attitude des planteurs face à la religion a en effet longtemps été débattue par les historiens mais émane de l'hybridité du statut de l'esclave. Les esclaves eux-mêmes le reconnaissent comme ici Petrona Mesia Quito en 1780 : « bien que mon infortune m'ait faite esclave, je suis de la même espèce que ma maîtresse et son égale en droit naturel, sans compter que, nous les esclaves, nous sommes aussi enfants de Dieu et rachetés par le très précieux sang de notre seigneur Jésus Christ »⁴⁴. Tout comme la créature de Frankenstein, en nous faisant le récit de leur histoire, les esclaves parviennent à attirer la sympathie des lecteurs et retrouvent leur humanité⁴⁵.

Si certains défenseurs de l'esclavage mettaient en avant la monstruosité, la barbarie, la brutalité et la sexualité des esclaves, car ils se sentaient menacés par la présence de ces corps noirs qui pouvaient venir souiller la pureté de la race blanche par le métissage, d'autres cherchaient la prudence et soulignaient sa double nature. Tel le monstre de Shelley, dont on ne parvient pas à discerner l'homme doué de raison derrière la carapace monstrueuse, l'esclave est hideux mais sensible, sauvage et barbare car non encore éduqué mais aussi attendrissant

⁴¹ J-F. Niort, *Le code noir*, op. cit., p. 46-47.

⁴² *Ibid.*, p. 264.

⁴³ *Ibid.*, p. 272.

⁴⁴ O. Pétré-Grenouilleau, *Esclaves : une humanité en sursis*, op. cit., p. 161.

⁴⁵ Elizabeth Young, *Black Frankenstein : the Making of an American Metaphor*, New York, New York University Press, 2008, p. 22.

dans son innocente et fragile humanité. Ce discours fut d'ailleurs également relayé par les abolitionnistes blancs dont les propos étaient le plus souvent teintés de paternalisme et de condescendance vis à vis des Noirs Américains. L. Maria Child décrivit par exemple en 1843 les ressemblances entre les femmes et les Africains :

Il est frappant de voir la ressemblance entre les femmes et les personnes de couleur qui semblent appartenir à la même classe. Les deux se distinguent davantage par leurs sentiments que leur intellect ; ils ont tous les deux une sensibilité religieuse fortement développée ; un sens de l'attachement excessif ; ont comparativement tous les deux tendance à se soumettre.⁴⁶

C'est dans cette logique que George Canning, secrétaire britannique des affaires étrangères à la Chambre des Communes, prévenait ses concitoyens du danger d'une abolition immédiate de l'esclavage et insistait sur la nécessité d'une abolition graduelle en prononçant ce discours le 16 mars 1824 sans manquer de faire référence à l'œuvre de Shelley publiée en 1817:

A propos du nègre, il est bon de se rappeler qu'il s'agit d'un être possédant la carrure et la force d'un homme, mais l'intellect d'un enfant. Le laisser livré à la virilité de ses passions physiques [...] reviendrait à créer une créature ressemblant au magnifique récit d'un roman récent ; dont le héros fabrique une forme humaine avec toutes les capacités physiques d'un homme, et avec la force physique d'un géant, mais incapable de conférer à la force de ses mains la perception du bien et du mal, et il se rend compte bien trop tard qu'il a en fait donné vie à un pouvoir mortel de faire le mal, et lui-même recule devant le monstre qu'il a fabriqué.⁴⁷

L'esclave, tel un enfant ou une femme, n'était pas maître de ses passions et devait être protégé, encadré et contrôlé par les Blancs. En effet, ce que la société sudiste craignait le plus était la rébellion d'esclaves, leitmotiv que l'on retrouve dans l'histoire de Shelley de la créature qui se révolte contre son maître. Au chapitre 17, Frankenstein annonce : « Je me vengerai du tort que l'on m'a

⁴⁶ « The comparison between women and the colored race as classes is striking. Both are characterized by affection more than intellect ; both have a strong development of the religious sentiment, both are exceedingly adhesive in their attachments ; both, comparatively speaking, have a tendency to submission », Chris Dixon, *Perfecting the Family : Antislavery Marriages in Nineteenth-century America*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1997, p. 36.

⁴⁷ « In dealing with a negro we must remember that we are dealing with a being possessing the form and strength of a man, but the intellect only of a child. To turn him loose in the manhood of his physical passions [...] would be to raise up a creature resembling the splendid fiction of a recent romance ; the hero of which constructs a human form with all the physical capacities of man, and with the thews and sinews of a giant, but being unable to impart to the work of his hands a perception of right and wrong, he finds too late that he has only created a more than mortal power of doing mischief, and himself recoils from the monster which he has made », Elizabeth Young, *Black Frankenstein, op. cit.*, p. 19-20.

fait. Si je ne puis inspirer l'amour, je causerai la peur – et au premier chef envers toi, qui es mon grand ennemi, puisque tu es mon créateur, je jure de nourrir une haine inextinguible. Prends garde : je peux m'employer à te détruire, et ne cesserai point avant d'avoir semé la désolation en ton cœur. Alors tu maudiras l'heure de ta naissance »⁴⁸. Le roman publié en 1818 était encore dans tous les esprits lorsque l'esclave Nat Turner prit les armes en 1831 pour massacrer les 60 planteurs blancs du comté de Southampton en Virginie. Le maître devient ainsi l'esclave lorsque Frankenstein déclare : « Tu es mon créateur, mais je suis ton maître ; —obéis ! ». Le jour de l'inauguration du président Lincoln le 4 mars 1861, alors que le pays était en marche pour la guerre, la couverture du *Charleston Mercury* annonçait : « Comme Frankenstein, ils ont élevé un monstre qu'ils ne peuvent plus calmer »⁴⁹.

La révolte de la créature était donc inéluctable. Si de nombreux abolitionnistes ne manquaient pas de souligner l'existence de dangereux parallèles entre l'institution particulière et le monstre de Shelley, le système était bien trop ancré dans la société pour pouvoir être éradiqué sans violence. Né du rejet de l'étranger, de l'homme noir qui était si différent de l'homme blanc et qui se vit bestialisé et diabolisé par le truchement d'un système d'une extrême violence, l'esclavage a su s'imposer aux Etats-Unis, ce pays de liberté « où tous les hommes sont créés égaux »⁵⁰. Et c'est justement cela qui donne son caractère monstrueux à l'esclavage ; ce n'est pas tant l'Africain considéré comme un monstre ou la violence inhumaine de cette institution, mais la façon dont ce système hybride mêlant l'humain et le monstrueux est devenu la norme de toute une société. Si l'esclavage nous apparaît aujourd'hui comme une anomalie, il ne l'était guère aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles et était loin d'être particulier au Sud. Ainsi, quand le monstrueux devient familier, que le hors-norme devient la norme, seules la guerre, la violence à outrance, peuvent renverser l'ordre établi. Comme dans l'œuvre de Shelley où la créature tue son créateur avant de se donner la mort pour se punir du mal qu'elle a causé, l'esclavage fut aboli suite à la Guerre de Sécession mais la société américaine reste à jamais hantée par ses vieux démons et peine à s'émanciper de son passé racialisé.

Anne-Claire FAUCQUEZ

TransCrit

Université Paris 8 - Vincennes Saint Denis

⁴⁸ « I will revenge my injuries ; if I cannot inspire love, I will cause fear, and chiefly towards my arch-enemy, because my creator, do I swear inextinguishable hatred. Have a care ; I will work at your destruction, not finish until I desolate your heart, so that you shall curse the hour of your birth », Mary Shelley, *Frankenstein*, Broadview Press, 1999 (1817), p. 169.

⁴⁹ « You are my creator, but I am your master ; — obey ! », « Like Frankenstein, they have raised a monster which they cannot quell », « The Fourth of March », *The Charleston Mercury*, 4 mars, 1861.

⁵⁰ Déclaration d'Indépendance du 4 juillet 1776.